

Quelques réflexions sur la politique économique de la Suisse

Autor(en): **R.E.F.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **16 (1936)**

Heft 6

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-889131>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Juin 1936

Paris-I^{er}

Seizième Année. — N° 6

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 4 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE

M. Hans Sulzer a bien voulu nous autoriser à publier la conférence qu'il fit, le 28 avril dernier, devant les Membres de la Chambre de Commerce Suisse en France, présents au dîner organisé à l'issue de la XVIII^e Assemblée Générale. Quoique le nombre des auditeurs se soit élevé à deux cents — chiffre jamais atteint aux précédentes réunions — il faut se féliciter de la publication de cette conférence qui sera lue sans doute avec un égal intérêt par nos lecteurs qui ont eu le privilège de l'entendre, comme par ceux qui en ont été empêchés, préoccupés qu'ils sont tous par l'avenir économique de la Suisse.

Nul n'était mieux qualifié que le président du « Vorort » (Comité directeur) de l'Union Suisse du Commerce et de l'Industrie pour faire présentement le point de cette situation; M. Hans Sulzer n'est-il pas, à ce titre, le chef de file des différentes branches de l'industrie suisse, poste auquel il a été nommé, il y a un peu plus d'une année, et auquel sa carrière et sa mission aux Etats-Unis le prédestinaient. M. Alphonse Dunant, Ministre de Suisse en France, rappelait à ce sujet — peu de minutes avant la conférence — dans quelles conditions historiques le Conseil Fédéral, en 1917, avait demandé au grand industriel de Winterthur d'aller défendre les intérêts économiques de la Suisse auprès du Gouvernement de Washington et avec quelles difficultés s'était effectué le voyage du Ministre de Suisse aux Etats-Unis. La Suisse, qui était miraculeusement demeurée en dehors du conflit mondial, se trouvait toutefois encerclée par les pays belligérants et menaçait d'être affamée si son approvisionnement en vivres n'était pas assuré

par l'Amérique; M. Hans Sulzer put obtenir le blé qu'il nous fallait et c'est en grande partie à lui que les Suisses doivent d'avoir eu du pain pendant les dernières années de la guerre et la période qui suivit, au cours de laquelle les échanges internationaux ne se rétablirent que lentement.

Depuis sa nomination à la présidence du « Vorort », M. Hans Sulzer n'avait eu que deux fois, sauf erreur, l'occasion d'exposer publiquement ses idées sur l'économie de son pays: à Winterthur, où il fit, au printemps 1935, une conférence intitulée « Zur Lage der Schweizerischen Exportindustrien » et à Bâle, où quelques temps après la Société d'Economie publique et de Statistique lui demanda de bien vouloir répéter cette conférence. C'est donc un honneur, dont la Chambre de Commerce Suisse en France peut être fière, que lui a fait M. Hans Sulzer en acceptant de venir à Paris analyser devant ses membres les différents problèmes économiques que le Gouvernement fédéral est appelé actuellement à résoudre et dont la gravité et l'urgence ont été magistralement exposées par le conférencier.

Les correspondants à Paris des principaux journaux suisses ont rendu compte de cette conférence et en ont souligné toute l'importance: c'est ainsi que MM. Rosset dans la Suisse (des 29 avril et 12 mai), Morf dans les Basler Nachrichten (du 30 avril), de Rameru dans la Gazette de Lausanne (du 1^{er} mai), Petitpierre dans la Suisse libérale (du 5 mai), Konzelmänn dans le Bund (du 8 mai), Muller dans la Neue Zürcher Zeitung (du 17 mai) et d'autres encore, ont écrit des articles élogieux résumant la conférence de M. Hans Sulzer.

A l'heure où nous mettons ce numéro sous presse, la dévaluation est l'une des questions les plus controversées en France... et en Suisse également. Ce n'est donc pas sans un très vif intérêt que nos lecteurs prendront connaissance du texte de cette conférence au cours de laquelle cette importante question, comme

d'autres d'ailleurs, fut traitée par M. Hans Sulzer auquel nous exprimons ici nos sincères remerciements pour l'autorisation qu'il a bien voulu nous donner de procéder à cette publication.

R. E. F. S.

Notre pays est, depuis plus de 5 ans, aux prises avec une crise économique telle que la génération actuelle et certainement aussi celle qui l'a précédée, n'en ont pas connue.

Elle est caractérisée :

1° Par une diminution de notre exportation dont il n'est pas trop de dire qu'elle représente une véritable catastrophe, qui nous reporte aux chiffres du commencement de ce siècle et qui est d'autant plus grave qu'une partie considérable de cette exportation ne peut être maintenue qu'en subissant des pertes. Nous vivons en partie de notre substance. Les chiffres parlent un langage très clair. La moyenne de l'exportation suisse s'élevait à :

1931/34.....	467.473 t. et	760 millions de francs.
1928/30.....	1.048.073 t. et	1.998 » »
1913.....	964.810 t. et	1.376 » »

Elle ne représente donc plus que le 44,6 % en poids et le 38 % en valeur de l'exportation des années 1928-1930 et le 48,4 % en poids et le 55,2 % en valeur de l'exportation de l'année 1913.

2° Par une diminution très considérable du trafic des étrangers qui, elle aussi, a causé beaucoup de chômage et a provoqué une réduction énorme des revenus de notre industrie hôtelière.

3° Par le chômage rapidement croissant et la baisse corrélatrice des revenus dans les industries travaillant pour le marché intérieur, notamment dans l'industrie du bâtiment; répercussion inévitable de la décadence de l'industrie d'exportation.

La statistique de chômage annonce, pour les 4 dernières années, une augmentation continue des chômeurs complets. Cette statistique ne comprend pas le chiffre considérable des chômeurs partiels et tous les chômeurs qui, pour une raison ou une autre, restent invisibles. Et son chiffre serait encore beaucoup plus élevé, si un grand nombre d'industries ne continuaient pas à travailler à perte, uniquement pour maintenir leur organisation intacte et ne pas mettre leurs ouvriers à la porte.

Les frais des secours de chômage de la Confédération des Cantons et des Communes ont atteint, durant les années 1932-1935, le chiffre énorme d'environ 100 millions de francs par an, sans compter les nombreux millions qui ont été dépensés pour la création de possibilités de travail, en majeure partie improductives.

La diminution énorme des revenus de la production apparaît, très incomplètement à vrai dire, dans la statistique officielle des revenus des sociétés anonymes suisses. Le montant des dividendes distribués a baissé de 437 millions en 1929 à 243 millions en 1932 et à 236 millions en

1933. (Pour 1934, la statistique n'a pas encore paru.) Le pourcentage moyen des dividendes distribués est tombé de 6,97 % en 1929 à 3,57 % en 1932 et à 3,51 % en 1933. En eux-mêmes, des chiffres inquiétants, mais qui ne donnent pas un tableau exact de la situation, parce qu'ils ne comprennent pas les pertes sur capital et réserves que les sociétés restées sans dividendes ont subies, ni la réduction des réserves ouvertes ou cachées à laquelle les sociétés payant un dividende ont dû procéder pour le distribuer.

On peut admettre, sans crainte de se tromper, que la diminution des revenus des sociétés non constituées sous la forme de sociétés anonymes atteint approximativement les mêmes proportions.

4° Par la diminution des revenus des capitaux suisses investis à l'étranger et les pertes énormes subies à ce titre depuis des années, pertes qui s'élèvent certainement à des centaines de millions et qui vont encore en croissant.

5° Enfin, par les déficits de la Confédération (y compris les C. F. F.), des cantons et des communes, qui se chiffrent pour 1933 à 200 millions de francs.

D'après des estimations qui ne dépassent certainement pas la vérité, le revenu total de notre économie nationale, dans les dernières années, a diminué d'un tiers au moins et les perspectives pour l'avenir nous laissent entrevoir que ce processus de rétrécissement continuera à s'accroître.

Tandis qu'on constate aujourd'hui une certaine amélioration des conditions économiques sur le marché mondial — amélioration particulièrement prononcée dans les pays de l'Empire britannique, les pays scandinaves, les Etats-Unis de l'Amérique et les pays agraires d'outre-mer — la vie économique de la Suisse continue à être dans le marasme. Il n'y a aucun fait visible qui nous permette de prévoir une amélioration dans un proche avenir, tout au contraire. Le chômage de l'industrie du bâtiment s'accroît toujours davantage. Les chiffres de l'exportation restent stationnaires, à l'exception de l'industrie horlogère, et la situation économique de nombreux pays ne promet rien de bon, qui, jusqu'à présent, ont été des marchés appréciables pour notre exportation, tels l'Italie, l'Espagne, les pays balkaniques, l'Allemagne, l'Asie orientale.

Peut-être que l'industrie hôtelière pourra profiter, cette année-ci, de la reprise économique qui se fait sentir dans certains pays qui ont toujours compté parmi nos bons clients, tels que l'Angleterre et les Etats-Unis. Par contre, n'oublions pas que la situation tendue d'autres pays, comme l'Allemagne et l'Italie, ne leur permettra guère de mettre des devises suffisantes à la disposition de leurs ressortissants, de sorte qu'on ne peut guère compter sur une amélioration de notre tourisme.

Rien n'est plus constant dans la vie humaine que le changement. L'homme d'affaires doit rester mobile; il doit s'adapter continuellement à de nouvelles situations qui lui sont faites par l'évolution économique et les perfectionnements de la technique. Cette vérité s'applique aussi bien à l'homme seul qu'aux peuples eux-mêmes. Les entreprises, les organismes économiques et les civilisations naissent, croissent, fleurissent et meurent.

En temps normaux, lorsque les changements techniques et économiques s'opèrent organiquement, graduellement, l'économie privée doit et peut s'adapter de ses propres forces à cette évolution, sans l'aide de l'Etat, et c'est un des traits les plus remarquables de l'industrie suisse d'exportation d'avoir pu opérer cette adaptation à travers les difficultés des temps. Mais les transformations actuelles ont été si subites, si précipitées qu'elles menacent de bouleverser la base d'existence du peuple suisse et qu'elles exigent une intervention de l'Etat pour la défendre, une concentration et une coordination de toutes les forces, en vue d'éviter des catastrophes. Eu égard aux divergences d'intérêts qui résultent de la structure complexe de notre économie politique, il n'est pas étonnant que les opinions, même celles des experts les plus compétents et les plus objectifs, diffèrent largement sur la profondeur, l'étendue et la durée que doit comporter cette intervention. C'est une des tâches les plus ardues de nos autorités suprêmes que de trouver la formule appropriée à la conciliation de tous ces intérêts, tâche doublement difficile dans une démocratie, avec ses nombreux partis politiques, et avec un Gouvernement qui se compose lui-même de tempéraments et de conceptions économiques si divergents.

Quelles sont les mesures que notre Gouvernement fédéral a prises jusqu'à présent et qu'il envisage pour l'avenir?

De ces mesures, je voudrais me permettre de vous donner un court aperçu et d'y ajouter quelques opinions personnelles. Passons d'abord rapidement en revue ce qui a été fait jusqu'à présent.

Considérant, comme de juste, que l'agriculture, base historique de notre économie nationale, représente au point de vue matériel et moral, économique et politique, un des piliers les plus importants de l'existence de notre peuple, notre Gouvernement s'est toujours efforcé d'assurer la prospérité de cette branche de notre économie. Il n'a pas seulement introduit des restrictions d'importation sévères pour les produits agricoles, il est allé beaucoup plus loin; il a prêté son aide à cette branche en lui accordant des subventions de grand style (subvention du prix du lait, subvention du prix du blé, subvention d'exportation du bétail, du fromage, etc.). La somme de ces subventions est difficile à fixer, eu égard à leur nature complexe, mais elle peut être évaluée, pour les années 1931-1935, à certainement non moins de 100 millions en moyenne annuelle. Il va sans dire qu'elle représente une charge très lourde pour la communauté et qu'elle a pour conséquence que le niveau des prix en Suisse est beaucoup plus élevé que celui en vigueur à l'étranger; cette différence diminue considérablement notre capacité de concurrence sur le marché mondial et elle n'est qu'insuffisamment atté-

nuée par le fait que des mesures semblables ont été prises dans quelques-uns des pays qui sont nos rivaux les plus importants sur le marché mondial.

Un deuxième groupe de mesures tend à la protection des autres branches de notre économie nationale qui travaillent pour le marché intérieur. Il comprend des restrictions d'importation étendues, réalisées soit par l'augmentation des droits du tarif douanier — dont le but est non seulement protectionniste, mais aussi fiscal — soit par le célèbre et disputé système des contingents. L'étendue de cette protection ressort d'un article que le docteur Kellenberger, du Département des Finances, a publié dans l'*Annuaire Financier* 1935, article suivant lequel pas moins de 73 % du poids de notre importation est soumis aujourd'hui à des mesures restrictives.

Il est juste d'ajouter que ces mesures de contingentement ne servent pas uniquement à la protection du marché intérieur; elles ont aussi pour but de canaliser notre commerce extérieur en faveur de notre exportation et de la récupération de nos créances à l'étranger, au moyen des accords de compensation des clearings, sur lesquels je reviendrai plus tard.

Notre marché intérieur étant ainsi séparé du marché mondial, — c'est non seulement notre production travaillant pour le marché intérieur, mais aussi notre appareil de distribution, fortement hypertrophié pendant et depuis la guerre, qui en tirent profit — il en résulte que les prix, en Suisse, se sont stabilisés à un niveau de plus en plus éloigné de celui du marché mondial. C'est ce fait qui a permis aux branches protégées de notre économie nationale de maintenir leurs salaires à un niveau élevé qui a également servi de base pour les salaires de toute la grande masse des fonctionnaires publics. Par contre, l'industrie d'exportation et toutes les autres branches de notre économie dépendant du marché mondial se voyaient forcées, dans l'intérêt de l'adaptation de leur capacité de concurrence aux conditions en vigueur sur le marché mondial, de procéder, à côté d'autres mesures sévères d'adaptation, à des réductions de salaires considérables. Ces réductions, bien qu'insuffisantes pour rétablir notre capacité de concurrence — nos salaires étant encore de beaucoup supérieurs à ceux de nos concurrents de l'étranger — devaient finalement trouver leur limite dans le coût trop élevé de la vie en Suisse. Cette différence par rapport au niveau mondial, fortement accentuée encore par la dépréciation des monnaies de divers pays, surtout de la livre anglaise et de ses satellites, et aussi du dollar, est allée sans cesse en croissant.

Les branches non protégées ayant souffert de plus en plus de ces mesures, on a commencé enfin à comprendre que la protection unilatérale du marché intérieur était l'une des principales causes de leur situation désastreuse et qu'on ne pouvait plus les laisser plus longtemps dans le marasme. L'Etat a accordé des secours à différentes industries d'exportation, notamment à la broderie et à l'horlogerie. En 1932, on a institué, d'abord dans une mesure très modeste, l'aide aux travaux de chômage productifs et on a introduit en même temps la garantie des risques à l'exportation; ces deux institutions sont destinées

en première ligne à l'industrie des biens de production, mais se sont étendues ces derniers temps à d'autres industries. La première action a porté jusqu'à présent sur l'engagement d'une somme d'environ 15 millions, dont environ 7 millions ont été effectivement dépensés; un crédit pour une nouvelle tranche de 10 millions de francs a été voté par les Chambres tout récemment. En ce qui concerne la garantie des risques à l'exportation, elle n'a jusqu'à présent pas causé de pertes sensibles à l'Etat.

L'industrie hôtelière également, que l'on peut considérer comme une branche de notre commerce extérieur, a souffert de plus en plus de ces tendances protectionnistes. La Confédération lui est venue en aide par la création de la Société Fiduciaire Suisse pour l'Hôtellerie, par un allègement de son endettement et par certaines conventions avec l'étranger, dont celle avec l'Allemagne est la plus importante. Le produit de la vente du charbon allemand importé en Suisse a été mis à la disposition de nos hôtes allemands. Vous savez que cette convention a malheureusement conduit à des difficultés qui ont fortement restreint le tourisme allemand en Suisse.

La Confédération est venue en aide à l'épargne en participant à différents assainissements de banques. En ce qui concerne les capitaux suisses gelés à l'étranger, plusieurs accords de clearing ont été mis au service du transfert des intérêts et dividendes, cependant, sans hélas avoir donné satisfaction à nos capitalistes qui sont de l'avis que dans ces accords de clearing et, surtout dans celui avec l'Allemagne, les intérêts du capital ont été sacrifiés en faveur des intérêts de l'industrie d'exportation dans une mesure qui blesse le sentiment de l'équité. Vous connaissez le mot d'ordre « Arbeit geht vor Kapital », — le travail prime le capital — qui a donné lieu à des discussions très amères de la part des représentants des intérêts capitalistes. Je n'ai pas besoin de vous dire combien cette situation est regrettable, combien il est difficile de trouver, dans la mesure des possibilités qui nous restent, de récupérer nos avoirs à l'étranger, le juste milieu entre les intérêts des différentes branches de notre économie nationale. A côté des intérêts de l'industrie d'exportation et du capital, il y a encore ceux de l'industrie hôtelière, de l'assurance, du commerce de transit, des services intellectuels (licences, commissions, etc.), qui tous demandent leur tranche du gâteau, malheureusement toujours trop petit.

Voilà en grandes lignes ce qui a été fait par le passé. Examinons maintenant l'avenir.

Le marasme persistant d'une partie importante de notre industrie d'exportation et de l'hôtellerie, l'extension rapide de la crise aux branches protégées de notre économie nationale, en particulier à celle du bâtiment et à toutes celles qui en dépendent et la situation financière de la Confédération, des cantons et des communes, ont fait que l'on s'est peu à peu demandé si la politique suivie jusqu'à maintenant, consistant à protéger le niveau des prix, était la bonne ou si un changement ne s'imposait pas. L'industrie d'exportation a combattu dès le début, non pas le principe et l'application raisonnable de cette protection, mais son exagération; elle a attiré l'attention sur les répercussions désastreuses qu'aurait sa défaite à elle, première ligne de

combat, pour l'ensemble de notre économie, mais ses cris de Cassandra n'ont pas été écoutés. Même dans notre Gouvernement, il n'y avait guère, primitivement que M. le Conseiller fédéral Musy qui s'opposait à cette politique, dont il voyait les dangers. La conférence courageuse que M. le Conseiller fédéral Schulthess fit à Aarau fin novembre 1934 et son message magistral du 6 mars 1935 contre l'initiative de crise ont enfin brisé la glace et donné une impulsion nouvelle à sa révision.

L'impression est aujourd'hui très répandue dans notre peuple que nous nous trouvons à un tournant extrêmement critique de notre situation et de notre politique économique. Conseil fédéral et Parlement se rendent compte qu'elle doit être revue et révisée à fonds. Cette révision vient d'être inaugurée par le message remarquable de notre nouveau ministre de l'Economie publique, M. Obrecht, du 7 avril 1936. Parallèlement à cet examen de notre position économique, celui de la situation financière alarmante de la Confédération et des cantons est en marche et nous sommes à la veille de décisions comportant les plus graves conséquences. Quelle doit être cette nouvelle politique dont le but est de donner à nouveau à notre population, aussi rapidement que faire se peut et par des moyens aussi économiques que possible, du travail productif et rémunérateur?

Inutile de dire que notre Gouvernement doit, partout où il le peut, jeter dans la balance le poids moral et matériel de notre pays en faveur du retour au libre-échange, entre les nations, des biens, des hommes et des capitaux. Il n'a jamais manqué de le faire et je crois savoir qu'à cet égard — il en est peut-être autrement dans d'autres domaines — il se trouve en complète union d'idées avec le Gouvernement actuel de ce pays. Nous ne devons pas abandonner l'espoir que la psychose épidémique dont souffre le monde fera un jour place au retour à la raison.

Mais nous nous rendons tous bien compte des obstacles qui s'y opposent et que le Conseil fédéral a fort bien caractérisés dans son nouveau message :

« Les deux traits caractéristiques du nouveau régime, c'est-à-dire la nationalisation de la vie économique (économie fermée et efforts en vue de se suffire à soi-même autant que possible) et l'accroissement de l'emprise de l'Etat sur l'économie, doivent, à vues humaines, être considérés comme des phénomènes durables et déterminants. Il est dès lors vain d'espérer un retour pur et simple aux conditions d'avant-guerre, lorsque la crise aura été surmontée. Nous sommes en présence d'une nouvelle organisation de l'économie mondiale, à laquelle nous devons nous adapter. »

Dès lors, l'intervention de l'Etat dans l'économie devra tendre à la concentration de toutes nos forces en vue de faciliter l'adaptation successive et méthodique de notre structure économique au nouveau climat économique mondial, tout en maintenant, autant que possible, ou tout au moins en évitant toute mesure susceptible de le rompre, l'équilibre des conditions d'existence des différents groupes de notre économie, tel qu'il s'est établi au cours des temps.

Si l'on considère cette structure économique, il ne peut y avoir de doute que pendant trop longtemps déjà cet équilibre a été rompu en défaveur et aux dépens des groupes économiques dépendant du marché mondial. Cette politique a

sans doute conduit à une aggravation de leur situation et à un épuisement trop rapide de nos réserves. Le message du Conseil fédéral le dit très franchement et cette franchise lui fait grand honneur :

« Bien que nous n'entendions et ne puissions pas rompre brusquement avec la politique économique suivie jusqu'ici, nous devons déclarer en pleine conscience de nos responsabilités, devant le peuple et l'Assemblée fédérale, que nous sommes arrivés à un point où il faut se demander, de la façon la plus sérieuse, si, dans quelle mesure et dans quels domaines, la politique actuelle peut être poursuivie, ou si l'on ne doit pas chercher d'autres voies et moyens. »

Je vous rappelle en deux mots cette structure: Le message du Conseil fédéral du 6 mars 1935 (initiative de crise) se réfère à une étude publiée en 1925 par la Zeitschrift für Geopolitik, de laquelle il résulte que sur 30 pays qui furent l'objet de cette enquête, la Suisse possède, avec une densité de population de 231 % de celle qui correspondrait aux sources productives naturelles du pays, l'excédent de population le plus considérable, c'est-à-dire, que sur une population de 4 millions seulement, le 44 % environ, ou à peu près 1.800.000 personnes, pourrait vivre de ses ressources naturelles. La vie du reste, c'est-à-dire de 2 millions de personnes, doit être assurée par l'importation. C'est l'agriculture et une partie de notre industrie et de nos arts et métiers qui se partagent la production, ayant pour base les ressources naturelles de notre pays.

Quant au paiement de notre importation, il est assuré par :

- 1° L'industrie d'exportation, y compris l'agriculture en tant qu'industrie exportatrice.
- 2° L'industrie des étrangers (hôtellerie, écoles, sanatoria, etc.).
- 3° Le trafic en transit.
- 4° Le commerce international (dit de transit).
- 5° Les prestations sous forme de licences de fabrication, etc.
- 6° Les services des assurances, des banques, etc. à l'étranger.
- 7° L'exportation d'énergie électrique.
- 8° Les revenus de nos placements à l'étranger.

De ces derniers facteurs, ce sont l'industrie d'exportation, l'industrie des étrangers et les revenus des placements à l'étranger qui ont jusqu'à présent toujours joué le rôle le plus considérable; mais les autres branches ne sont certainement pas à négliger.

La source des revenus des placements à l'étranger commençant à tarir de plus en plus, au grand détriment de notre économie nationale, *la conservation des autres facteurs de notre économie extérieure*, à côté des ressources naturelles du pays, *devient d'autant plus nécessaire et doit être la suprême ligne de conduite de notre politique économique.*

1° C'est le premier point, et peut-être le plus important, qui jaillit du nouveau message du Conseil fédéral, qui l'explique à notre peuple avec une clarté remarquablement convaincante.

Énumérons les autres grandes lignes qui se détachent de ce message.

2° L'intervention de l'Etat dans le domaine de l'économie, dit-il, est à l'heure actuelle une nécessité; mais cette intervention aura toujours dans notre pays un caractère subsidiaire. Le principe de la liberté économique doit être maintenu.

Le rôle de l'Etat est de collaborer avec l'économie privée, de l'aider dans ces temps difficiles, de coordonner ses forces dans l'intérêt général du pays. Il demande à l'économie privée de soumettre ses intérêts particuliers à cet intérêt général et de collaborer loyalement avec l'Etat.

3° En conformité avec ce principe de liberté économique, le message décline catégoriquement toute expérience de socialisation, toute direction des affaires économiques par les pouvoirs publics.

4° Il repousse, pour le moment du moins, la réorganisation économique et sociale sur le plan corporatif. Tout en reconnaissant certains avantages des groupements économiques, le message finit par déclarer :

« Du moment que les conditions morales et sociales d'une réorganisation de l'économie sur la base du principe corporatif ne sont pas encore remplies, le Conseil Fédéral ne peut faire de ce principe la base de sa politique pratique dans le prochain avenir. »

5° Le message insiste sur la nécessité absolue de l'équilibre des finances de la Confédération. Il attire également l'attention des cantons et des communes sur cette nécessité dans leurs ménages à eux. Cet équilibre sera le seul moyen, dit le message, de rétablir la confiance du capital dans la gérance de l'Etat et d'assainir, de cette façon, le marché de l'argent et des capitaux en vue d'une diminution du taux de l'intérêt.

6° Dans cet ordre d'idées, le message souligne que la politique de soutien illimité et de création de possibilités de travail au moyen de nouveaux emprunts (forcés, s'il le faut), exigée par l'Union Syndicale Suisse, est impossible à suivre et qu'elle aurait des effets désastreux. Il énumère les prestations que l'Etat a déjà faites dans la lutte contre le chômage sous ses multiples formes. Il déclare vouloir continuer dans cette voie dans les limites permises par l'équilibre financier des comptes de la Confédération.

7° Le Conseil fédéral estime que la situation économique de l'agriculture ne permet pas une diminution de ses prix et recommande par conséquent de continuer dans la mesure actuelle, l'aide de l'Etat à cette branche de notre économie.

L'industrie d'exportation a toujours eu beaucoup de compréhension pour la situation de l'agriculture et elle ne lui a jamais contesté le droit à une existence digne de son rôle important dans l'économie nationale. Si des experts plus compétents que moi approuvent l'avis du Conseil fédéral, nous sommes prêts à nous y rallier. Cela n'empêche pas que l'on a le droit de critiquer certains abus, dont l'agriculture ne semble pas être moins exempte que d'autres branches économiques; c'est ainsi que tout récemment la question de l'alcool et l'Union Fromagère ont fait beaucoup parler d'elles à l'Assemblée fédérale.

A notre profond regret, nous continuons à constater que cet esprit de compréhension laisse beaucoup à désirer chez certains chefs influents de l'autre côté. Ils sous-estiment l'importance de l'industrie d'exportation et ne se rendent pas compte de son influence fécondatrice sur le marché des produits agricoles. Ils recommandent, comme dernière sagesse de notre politique éco-

nomique, la retraite sur le marché intérieur. Cela ne nous empêchera pas de continuer, comme par le passé, à défendre fermement nos convictions et à réclamer modestement notre place au soleil éclairant la Suisse jusqu'au moment où les circonstances nous démontreront que nous n'y avons plus droit.

Mais il y a un point sur lequel je ne voudrais pas laisser de doute. Ce n'est pas grâce à des insufflations artificielles permanentes d'oxygène que la vie de l'industrie d'exportation pourra être prolongée indéfiniment. Il faut qu'elle puisse un jour, pour autant qu'elle n'ait pas déjà succombé à la crise, retrouver son existence sur les solides bases d'autrefois. Faute de quoi, elle sera perdue. La situation actuelle, qui rongé son capital, est à la longue intolérable. Elle décourage, enlève la joie au travail et tue l'esprit d'initiative. Le sort de notre industrie d'exportation dépend, pour une large part, de circonstances dont notre pays n'est pas maître, mais il dépend pour une part également large de l'attitude du peuple suisse, de notre politique économique. Il ne s'agit pas de quelques gros messieurs, mais de l'existence de centaines de mille têtes, physiquement et moralement les meilleures de notre population.

Je m'efforcerai toujours de mon mieux à aplanir les malentendus qui existent entre ces deux grandes branches de notre économie nationale, l'agriculture et l'industrie d'exportation, et je n'ai pas abandonné l'espoir qu'un terrain de meilleure compréhension mutuelle puisse être trouvé.

8° Le message repousse l'introduction d'un système généralisé de primes à l'exportation, quelle que puisse être sa forme. Il déclare vouloir continuer (toujours dans les limites de l'équilibre financier) l'assistance productive aux travaux de chômage, la garantie des crédits à l'exportation et créer un organisme de financement des crédits à longue échéance.

Je tiens à ajouter ici que l'industrie d'exportation constate avec reconnaissance l'appui que notre Gouvernement lui prête dans sa lutte sur le marché mondial, notamment par le moyen des conventions de compensation, des clearings. En jetant le poids de notre pouvoir d'achat dans la balance du commerce extérieur, d'importantes commandes ont pu être assurées à notre industrie d'exportation. Mais les experts sont unanimes à se rendre compte que les accords de clearing ne peuvent pas, à la longue, être considérés comme des moyens propres à activer le commerce extérieur, aussi longtemps que leurs effets ne sont pas corroborés par une capacité de concurrence satisfaisante au point de vue des prix. Car les pays qui sont à court de devises ont la tendance naturelle de vendre leurs produits d'exportation à des prix élevés et d'acheter à bas prix les marchandises dont ils ont besoin. Comme la Suisse n'est pas le seul pays à faire des clearings et que son pouvoir d'achat est limité, la situation de son industrie reste en fait la même : elle est toujours trop chère. Plus d'une fois déjà notre pays a dû payer les biens achetés en échange à notre exportation à des prix qui dépassaient considérablement ceux du marché mondial. De plus, le succès des clearings est nécessairement limité par le fait que les pays auxquels nous achetons ne sont pas toujours ceux qui ont besoin de nos produits d'exportation

(prix d'achat plus élevé, three corner arrangements).

A cet égard, il y a un point sur lequel nous avons attiré l'attention spéciale de nos autorités fédérales et qui a besoin d'être perfectionné, celui du rôle important que doit et peut jouer notre organisation diplomatique dans le développement de notre commerce extérieur. C'est avant tout une question d'hommes, il faut trouver *the right man in the right place*. Mais ce n'est pas seulement une question d'hommes, c'est aussi une question d'argent. Il faut mettre les moyens nécessaires à la disposition de nos représentants diplomatiques et économiques pour qu'ils puissent remplir leur tâche, souvent si épineuse, d'une façon efficace et digne de notre pays. Ce n'est pas en coupant leurs revenus déjà assez modestes qu'on sauvegarde nos intérêts commerciaux. Des économies de ce genre manquent leur but. Personne ne peut mieux juger ces choses que celui qui les a connues de sa propre expérience. Je continuerai à insister sur ce point et je considère que c'est pour moi un privilège et un devoir, d'ailleurs fort agréable, de rendre ici un hommage reconnaissant aux services signalés et au dévouement infatigable de notre cher ministre et de son excellent collaborateur, M. de Torrenré.

9° Nous arrivons ainsi, comme s'exprime le message, « au nœud des divergences sur la politique économique à suivre, la question de l'adaptation des frais de production à ceux de l'étranger ». Le message recommande l'adaptation de l'ensemble de notre économie à un niveau qui rétablira sa capacité de concurrence sur le marché mondial.

Le Conseil fédéral veut que cette adaptation ne soit pas brusque, et qu'elle ne s'opère pas d'après un système général et uniforme, mais qu'elle évolue graduellement et dans une mesure qui différera, suivant le cas (adaptation différentielle). Il attire l'attention sur les grandes différences de revenus qui se sont établies entre les diverses branches de notre économie sous le régime de la protection exagérée et celui des influences puissantes, tant économiques que politiques, des cartels et des syndicats. Il insiste sur la nécessité de cette adaptation (je l'appellerai adaptation directe — direkte Anpassung-Abbau) par des arguments clairs et frappants, auxquels aucune personne ayant du bon sens et des sentiments d'équité ne pourra se soustraire. Il mentionne en particulier le taux exagéré des salaires dans l'industrie du bâtiment et il insiste sur la nécessité de simplification de tout notre appareil de production et particulièrement de distribution, d'un retour à un train de vie moins prétentieux.

Pour accélérer cette adaptation, M. Obrecht a repris le projet (avancé il y a un an par M. Schulthess) d'un contrôle efficace et suivi des prix et de leur synthèse dans toutes les branches de l'économie nationale qui jouissent de la protection de l'Etat d'une façon ou d'une autre, contrôle qui lui fournira les indications nécessaires à l'ouverture des soupapes d'importation, à la diminution de la protection, partout où elle se révèle excessive.

En outre, il veut faire dépendre l'assistance de l'Etat pour des travaux de construction d'une diminution appropriée des prix et des salaires.

Tout en me rendant compte combien sa mise à exécution est délicate, je crois que cette mesure doit être entièrement approuvée et que son application objective mais ferme, peut produire des résultats intéressants. Je me promets beaucoup de l'information publique sur le niveau des prix et tout spécialement de leur comparaison avec les prix correspondants dans les autres pays européens. Le Conseil fédéral déclare ne pas penser à une dictature des prix. Les adhérents du libéralisme économique lui sauront gré. Elle nous conduirait sur la pente du socialisme d'Etat et nous mènerait à l'intervention de celui-ci dans tous les domaines de notre économie. *Le but de ce contrôle n'est pas une augmentation de l'intervention de l'Etat, mais au contraire sa diminution.* Il en est de même des prix des loyers : le Conseil fédéral ne veut pas les dicter. Il estime que le retour rapide à la loi de l'offre et de la demande peut seul nous apporter les corrections nécessaires, qui suivront forcément l'adaptation proposée.

10° Le message repousse énergiquement la dépréciation de la monnaie, qu'il considère comme un moyen inapproprié et douteux pour réaliser l'assainissement de notre situation économique. Entre les deux moyens proposés à cet effet, dit-il, l'adaptation et la dépréciation, il n'est pas difficile de reconnaître et de choisir le plus sain. Il n'hésite cependant pas à dire, dans ses conclusions (je cite le texte), « qu'on se rende cependant bien compte qu'il n'est pas possible d'échapper à l'une des deux méthodes d'adaptation, la baisse du niveau de la vie ou la dépréciation de la monnaie. S'obstiner à ne pas diminuer le niveau de la vie, conduirait fatalement à épuiser nos réserves; l'absence de crédits arrêterait alors le cours de l'économie et, en fin de compte, nonobstant toutes les intentions contraires, la monnaie ne pourrait plus être maintenue. »

11°-12° Encore deux points, qui sont plutôt des points de procédure, mais qui sont néanmoins très importants : le Conseil fédéral demande des pouvoirs extraordinaires dans le domaine des mesures de protection économique, dans le but de lui permettre de prendre des décisions rapides en cas d'urgence. Il propose la constitution d'une commission économique permanente à nommer par lui, où « seront représentés l'industrie, l'artisanat, l'agriculture, le commerce, les transports, la banque et les assurances, les salariés, ainsi que la science ». Cette commission aurait pour tâche de donner son avis sur les questions économiques que le Conseil fédéral lui soumettra.

Voici, en lignes générales, le contenu du message du Conseil fédéral du 7 avril 1936. C'est un document de très haute importance, tant par le point de vue élevé dont il juge la situation que par la clarté avec laquelle le Conseil fédéral expose ses idées et fait connaître ses conclusions.

Il établit, une fois de plus, *deux vérités fondamentales* que des démagogues sans scrupules veulent continuer à cacher à notre peuple :

1° L'importance primordiale des grandes clefs de voûte de notre édifice économique, de notre existence nationale, les forces productrices de nos ressources naturelles, d'une part, *représentées surtout par l'agriculture* et celles qui nous assurent le paiement de tout ce dont notre existence doit importer de l'étranger, d'autre part, et

dont l'industrie d'exportation et l'industrie des étrangers sont les plus importantes, doublement importantes après la diminution désastreuse des revenus de nos placements à l'étranger et eu égard au fait que les autres branches de notre économie extérieure (je viens de les citer) ne sont pas susceptibles d'augmenter sensiblement leur activité.

2° *La constatation incontestable que la diminution énorme de notre revenu national et l'épuisement progressif de nos réserves ne pourront plus permettre à notre peuple de continuer le train de vie auquel il s'est trop vite accoutumé durant les années de prospérités. Donc adaptation urgente des dépenses au revenu diminué* et adaptation, avant tout, là où sous un régime artificiel contraire aux lois économiques, elle ne s'est pas encore faite. Il est aussi impossible de créer par des procédés magiques de nouvelles richesses et de les distribuer au peuple, comme certains semblent le croire, qu'il est inadmissible que seule une partie de notre peuple, et justement celle dont notre économie a le plus besoin, porte presque tout le poids de cette diminution de revenu.

Comme exemple de revenu non encore adapté à la situation actuelle, le message cite l'industrie du bâtiment. Il attire l'attention sur la sur-organisation qui, au cours des 50 ans passés, s'est opérée dans les branches économiques, qui économiquement parlant, appartiennent à la catégorie des frais généraux de notre économie nationale, dans le commerce (de 60.000 à 190.000), les transports (de 35.000 à 85.000) et les administrations publiques (de 50.000 à 100.000).

Une statistique soigneusement établie par la *Schweizerische Handelszeitung* (sur la base des volumes) illustre les dimensions prises par ces frais généraux depuis 1913 :

Schweiz. Handelszeitung No. 49 vom 6. Dez. 1934.

Produktion (1) und Einfuhr :	1913	1929	1933
	in Millionen Franken		
Land- und Forstwirtschaft	800	1.600	1.300
Mineralproduktion und Elektrizität.	200	400	300
Industrie und Gewerbe.....	2.500	4.800	2.500
Einfuhr.	1.900	2.700	1.500
Produktion + Einfuhr =			
Total Wareneingang.....	5.400	9.500	5.700

(1) Die Zahlen für die Produktion beruhen auf sorgfältigen Schätzungen auf Grund amtlicher und privater Erhebungen. Mangels offizieller statistischer Angaben wird damit zu rechnen sein, dass sie vielleicht in ihrer absoluten Höhe etwas von der Wirklichkeit abweichen. Für den vorliegenden Zweck erlauben sie aber mit gegenüber Genauigkeit die angestellten Vergleiche.

Verkehrskosten :	1913	1929	1933
	in Millionen Franken		
Post.	66	160	155
Telephon und Telegraph.....	21	102	123
Bahnen und Schifffahrt.....	290	580	500
Autoverkehr (2)	35	350	400
Total Verkehrskosten.....	412	1.192	1.178

(2) Autoverkehr, inkl. Betriebsstoffe, Steuern, Abgaben, Abschreibungen, Löhne, Wagenunterhalt, Garagekosten, etc., jedoch ohne Strassenbaukosten (Schätzung).

Kosten der öffentlichen Verwaltung:

	1913	1929	1933
	in Millionen Franken		
Bund.	106	372	482
Kantone.	222	619	685
Gemeinden (Schätzung). .	200	510	600
Kosten der öff. Verwaltung	528	1.501	1.767 (334 %)
Verwaltung und Verkehr.	940	2.693	2.945
In % des Wareneinganges Produktion + Einfuhr.	17 %	28 %	ca. 51 %

Dabei muss nun gerechterweise berücksichtigt werden, dass ein gewisser Teil der Vermehrung der Kosten der öffentlichen Verwaltung auf das Konto der Arbeitslosenunterstützung fällt, ein Ausgabenfaktor, der nicht der übermässigen Ausgabenwirtschaft der öffentlichen Hand zur Last gelegt werden kann. Es handelt sich hier um Pflichten der Solidarität, deren sich die Allgemeinheit nicht entziehen darf. Hält man sich dabei an die in der Botschaft zur Kriseninitiative genannten Summen, welche von sämtlichen Stellen unter diesem Titel verausgabt worden sind (sie betragen für 1933 81,5 Mill. Franken), so reduziert sich immerhin der genannte Kostenkoeffizient von 51 % nur um etwa 1 1/2 %.

Voici l'énorme poids des frais généraux de notre économie nationale qui pèse si lourdement sur notre production et qu'il faut réduire le plus rapidement possible à une proportion plus conforme à nos forces productrices.

Si l'on ne peut que se réjouir de la justesse des vues du Conseil fédéral et le remercier de la force avec laquelle il les défend, on ne peut malheureusement pas éprouver la même satisfaction lorsqu'on se demande si la majorité de notre peuple et hélas de nos Parlements, les comprendra et s'y conformera avant que le train des événements ne nous ait mis devant les situations encore beaucoup plus graves. Si vous vous rendez compte des difficultés qu'il a fallu vaincre pour arriver, il y a plus de deux ans, à une réduction des salaires de nos fonctionnaires fédéraux de 5 % (le langage officiel parlait de 8 %) et que les mêmes difficultés se sont répétées, il y a quatre mois à peine, lorsqu'on a porté ces 5 % à 9 1/2 % (le langage officiel parle de 15 %) à partir de février dernier, et qu'après ces diminutions l'index des dépenses de l'État pour le personnel fédéral (y compris les C. F. F.) reste encore à environ 220 (alors que l'index du coût de la vie est de 130 et l'index des salaires — semaine de 48 heures qui est loin d'être l'occupation normale actuellement — dans l'industrie des machines par exemple, de 165 environ); si vous vous rendez compte que sous l'égide d'une commission d'arbitrage, composée d'hommes occupant des positions administratives en vue et de haute valeur morale, il vient de se conclure un arrangement dans la branche du bâtiment, fixant la diminution des salaires à 4 % en moyenne, vous comprendrez ces appréhensions. Les forces de résistance sont grandes. La capacité de concurrence d'importantes branches de l'industrie d'exportation est loin d'être rétablie (le message le constate lui-même) et le temps presse. Nous sommes bien en retard. Je ne peux pas partager l'optimisme du Conseil fédéral lorsqu'il considère que la différence des prix qui nous sépare de l'étranger pourra être sensiblement réduite

dans un laps de temps utile (nos prix tendant à la baisse et ceux de l'étranger à la hausse), sans que cette adaptation ne s'opère beaucoup plus rapidement que les circonstances ne nous le laissent prévoir. Je ne conçois pas non plus une reprise de l'industrie du bâtiment (le public ne veut et ne peut plus acheter à ces prix exorbitants) et un assainissement durable de l'équilibre financier des corporations publiques, aussi longtemps que les syndicats contrôlant les industries protégées et les fonctionnaires publics restent sur leurs positions et déclinent toute adaptation raisonnable.

La baisse des prix-or dans les pays à monnaie dépréciée s'est révélée beaucoup plus durable qu'on ne le supposait et si le niveau de la vie augmente à l'étranger à la suite de la reprise des affaires, la Suisse est aussi atteinte par cette hausse, ainsi que le démontre notre index qui, depuis un an, a passé de nouveau de 127 à 130.

Il y a un autre point dans cette question d'adaptation qui est très grave et que le Conseil fédéral touche également dans son message. C'est l'adaptation du capital à l'appauvrissement de notre économie. De même qu'il est juste que cette adaptation se fasse du côté du travail, pour autant qu'il ait pu jusqu'à présent s'y soustraire, de même il est équitable qu'elle frappe le capital qui se trouve dans une situation analogue. Il y a là un parallélisme incontestable.

Durant la période de prospérité, alors que les rendements étaient élevés, l'investissement des capitaux et l'endettement ont pris dans notre économie nationale des dimensions qui ne correspondent plus aux maigres rendements, voire aux pertes, des temps que nous vivons. Dans l'industrie d'exportation, dans l'hôtellerie, dans les chemins de fer privés, dans toutes les branches qui ont été ravagées par la crise, le capital (capital responsable et capital étranger) a dû déjà payer un lourd tribut, lorsqu'il n'a pas été complètement anéanti. Dans les branches protégées, le revenu du capital s'est maintenu à un niveau élevé, mais il est à la veille de diminuer sinon de disparaître là aussi. Regardez la décomposition du marché hypothécaire dans les villes et dans les campagnes. De là, les cris de désendettement qui s'élèvent particulièrement du côté de l'agriculture, dont le problème, je tiens à le préciser ici, est avant tout un problème de surcapitalisation, de surendettement, également. Les corporations publiques, la Confédération, les Cantons, les Communes, eux aussi, ont, dans les transports des années de prospérité et encore pendant celles de crise, augmenté leurs dépenses en élevant constamment les impôts et en contractant des dettes. Sera-t-il possible de soutirer de l'économie affaiblie les moyens nécessaires pour faire face à ces engagements écrasants, que les charges du chômage, sans cesse croissantes, rendent toujours plus lourds? Est-il si étonnant que certaines de ces corporations soient déjà arrivées à bout de force? Et la Confédération? Vous avez entendu parler du milliard dont les C. F. F. devraient être déchargés aux frais de la Confédération, pour retrouver leur équilibre financier. La Confédération pourra-t-elle continuer à supporter cette charge sans un assainissement profond des C. F. F.? Ce n'est qu'avec angoisse qu'on pense à toutes les répercussions que cette situation ne

pourra guère manquer d'entraîner dans notre structure financière.

Ces réflexions me conduisent à examiner un autre problème de notre économie nationale de la plus haute importance, celui des finances publiques.

Je ne peux pas me dégager de l'impression que la satisfaction que nos autorités éprouvent au sujet du rétablissement apparent et monétaire de l'équilibre financier de la Confédération, repose sur des bases trompeuses. Il ne s'agit pas seulement de savoir si cet équilibre a été rétabli — ce dont je me permets d'ailleurs de douter — mais comment il a été rétabli. Le message dit avec beaucoup de raison :

« Les citoyens qui peuvent prêter à l'Etat ne sont pas, en règle générale, des idéalistes et des économistes doctrinaires; ce sont des capitalistes et des petites gens qui pensent posément et gèrent soigneusement leurs affaires. On ne leur fait pas croire aux miracles; ils n'auront confiance que dans un Etat qui sera retourné aux principes éprouvés d'une saine gestion financière. »

Pour rétablir la confiance du bailleur de fonds en l'Etat, il ne suffit pas de ne plus augmenter les dettes. Il faut diminuer les dépenses, il faut faire des économies. Combien de fois le Conseil Fédéral n'a-t-il pas déjà déclaré que les impôts sur le capital et son revenu ont atteint la limite du raisonnable et du possible! Cela n'empêche pas que les autorités de la Confédération, des Cantons et des Communes continuent à tourner la vis au risque d'épuiser le pays. Nous sommes tous conscients de la nécessité de sacrifice; mais la proportion entre le montant des économies et celui des impôts que prévoient le programme financier II de la Confédération et plus encore les programmes de différents Cantons, ceux de Zurich et de Bâle votés dernièrement, par exemple, vont directement à l'encontre de la politique d'adaptation préconisée par le message du Conseil Fédéral. Mais ce n'est pas tout. Il y a aujourd'hui, partout, une disproportion croissante et malsaine entre les impôts directs et indirects. Si l'on n'arrive pas à l'adaptation directe, qu'on ait du moins recours à l'adaptation indirecte, aux impôts indirects. Le remède n'est pas bon, il mène droit à une augmentation de l'immixtion de l'Etat dans l'économie privée, au socialisme de l'Etat. Car il augmente le coût de la vie, nous éloigne davantage du marché mondial et entraîne, par conséquent, la nécessité d'augmenter les subventions. « Nous avons l'intime conviction que les salaires élevés contribuent à augmenter le chômage », dit le message. Mais l'épuisement des réserves de capital, accéléré par une politique fiscale exagérée, ne produira-t-il pas le même effet? Conduira-t-il à la baisse du taux de l'intérêt? Ne conduira-t-il pas plutôt à un endettement toujours plus dangereux de ceux qui ont placé toute leur fortune dans des entreprises? N'avons-nous pas besoin, étant donné l'impossibilité actuelle de former du capital nouveau, de ces petits restes de capital pour ranimer la production, c'est-à-dire le travail, quand le moment sera revenu? Est-ce en les engouffrant dans le processus de consommation, en vivant sur un pied trop luxueux que nous reconduirons les hommes au travail?

Ce sera donc, non du rétablissement de l'équili-

bre financier comme tel, mais de l'adaptation plus ou moins rapide, et *last not least* de la coordination des efforts de toutes nos corporations publiques dans ce sens, de la Confédération jusqu'aux Communes, que dépendra essentiellement le rétablissement de la confiance du capital.

Le chaos indescriptible existant actuellement dans la surenchère des impôts entre la Confédération, les Cantons et les Communes est tel qu'une des tâches les plus urgentes du programme financier à l'étude est une tâche de coordination. Ce chaos est, entre autres, une des principales causes du découragement de l'esprit d'entreprise, qui se fait de plus en plus sentir. Or, l'encouragement de cet esprit devrait être, particulièrement dans les temps actuels, une des tâches les plus urgentes et les plus utiles des Gouvernements. Mais est-ce encourager cet esprit en imposant à l'actionnaire un impôt sur le coupon qui dépasse celui sur le coupon des obligations de 50 %? Par des impôts excessifs il est facile de puiser dans les réserves des entreprises existantes, aussi longtemps qu'il y en a, mais on tuera ainsi l'initiative d'en créer de nouvelles. Que nos Gouvernements se rappellent de temps en temps le mot « Gouverner, c'est prévoir ».

Un mot sur la dévaluation. Celui qui, avant la guerre, aurait recommandé la dévaluation comme mesure économique, aurait été accusé de malhonnêteté. Dès l'instant, où tous les pays du monde, sauf deux, ont réalisé cette opération, volontairement ou involontairement, la situation de notre pays est, à mon avis, uniquement celle d'un Etat qui se défend. A partir de ce moment, il ne peut plus s'agir d'une question de morale, mais exclusivement d'une question de politique économique, de défense. Les exagérations dont on s'est rendu coupable des deux côtés dans la discussion de ce problème sont regrettables. Il doit être examiné avec le même calme, dans le même esprit réaliste, avec le même sens de responsabilité que toutes les autres questions économiques. MM. Böhler et Keller ont eu ce mérite dans leur excellente étude : « La lutte contre la crise ».

L'opinion est assez répandue dans certains milieux commerciaux suisses que nous aurions été moins éprouvés par la crise si nous avions suivi la livre anglaise le lendemain de sa chute. Ce n'est pas invraisemblable. Mais les temps ont changé et je suis de l'avis de notre Conseil Fédéral, ainsi que de M. Böhler, que la dévaluation comporte beaucoup de risques qu'on ne peut pas prévoir et qu'il faut faire tous les efforts pour l'éviter. Quant à savoir si ces efforts seront couronnés de succès, ou si nous succomberons à des forces plus puissantes que notre volonté, cela dépendra une fois de plus avant tout de l'allure de notre adaptation. C'est là la conclusion à laquelle arrive le Conseil Fédéral. Quels que soient les moyens d'adaptation que nous choisirons, ou que les circonstances nous imposeront — l'adaptation directe, l'adaptation indirecte ou la dévaluation — tant que nous n'aurons pas compris que rien ne peut nous sauver en dehors de l'adaptation de nos dépenses à notre revenu diminué, conception comprise dans tous les ménages privés, nous n'échapperons pas à des bouleversements dangereux.

Les forces qui militent contre l'adaptation sont malheureusement encore nombreuses. Les argu-

ments avancés diffèrent de nuance, mais au fond ils partent tous de la même idée, c'est qu'aussi longtemps qu'on peut puiser dans les réserves, il n'existe pas de raison de diminuer notre train de vie; après on verra. C'est au Gouvernement de veiller à ce que cette politique de catastrophe nous soit épargnée.

Mais je tiens à répondre à ceux (et ils sont assez nombreux) qui combattent l'adaptation par l'argument, qu'étant donné les conditions du marché mondial, elle ne conduira pas à augmenter sensiblement le volume de notre exportation. Nous ne pouvons que leur répéter que notre expérience nous démontre chaque jour le contraire.

Mais s'ils avaient raison? Ne serait-ce pas une raison de plus pour économiser nos ressources décroissantes, pour parer dans la mesure du possible à la misère grandissante qui nous mettra alors en face de problèmes encore plus graves, et dont l'un sera infailliblement celui de l'émigration.

Il y a un point de principe important sur lequel notre Chambre Suisse du Commerce ne peut pas approuver la politique du Conseil Fédéral, ce sont ses tendances d'intervenir dans le règlement des conditions intérieures de la production, tendances qui se sont manifestées dans ses différents arrêtés sur la restriction de la production, l'interdiction d'agrandir et de construire de nouvelles usines et qui vont jusqu'à vouloir déclarer obligatoires pour toute une industrie les décisions des Associations quant aux prix, aux conditions de livraison, etc. Nous ne pouvons observer ces tendances qu'avec les plus vives appréhensions. Elles sont susceptibles de supprimer l'esprit d'initiative et de progrès, elles vont à l'encontre de la devise du libéralisme économique « Freie Bahn dem Tüchtigen » et risquent de conduire, non pas à l'adaptation, mais à la stabilisation des prix. Il n'est pas sans intérêt de constater que la tendance de créer de nouvelles entreprises n'existe en fait que dans les branches protégées. Diminuez la protection et cette tendance disparaîtra. Il ne se trouve, par exemple, guère de capitalistes assez dépourvu de bon sens pour construire une nouvelle fabrique de machines au moment actuel, sauf peut-être s'il s'agit de certaines spécialités.

En hommes d'affaires, nous comprenons parfaitement la nécessité pour le Conseil Fédéral d'avoir des pouvoirs étendus pour la défense de notre économie vis-à-vis de l'étranger, afin de pouvoir agir vite quand il le faudra. Mais en gardiens jaloux de la liberté du commerce et de l'industrie, garantie par la Constitution Fédérale, nous ne pouvons pas le suivre sur ce terrain-là, parce que nous ne croyons pas à l'utilité de cette intervention coercitive.

Les sujets ne me manqueraient pas de vous parler encore longuement du problème de notre politique économique, mais je dois finir; j'ai déjà abusé trop longtemps de votre temps.

Malgré toutes les réserves que peut soulever ce nouveau message de notre Conseil Fédéral, nous ne pouvons que savoir gré à celui-ci de l'esprit qui l'anime, de la santé des conceptions économiques qui en jaillissent et du courage avec lequel il les exprime. C'est une manifestation précieuse des tendances de notre haute autorité fédérale.

Il s'agira maintenant d'y donner corps. Et si nous nous rendons compte des difficultés extérieures et intérieures que notre Gouvernement rencontrera dans son exécution, nous concevons bien le gigantesque de la tâche. Le Conseil Fédéral sollicite notre collaboration. Nous n'avons pas besoin de lui dire que nous la désirons et la lui offrons de tout cœur, en nous laissant guider exclusivement par notre esprit de loyauté et notre sens des responsabilités.

Le Conseil Fédéral semble concevoir cette collaboration surtout par l'entremise de la nouvelle commission économique permanente qu'il propose de créer. Là encore, je me sens obligé de faire pas réserves. Si nous ne nous opposons peut-être pas au principe d'une commission consultative, nous sommes sceptiques quant au rendement d'un Conseil aussi nombreux que celui que paraît envisager le Conseil Fédéral. Cela sera, craignons-nous, un petit Parlement, comme un autre, dans lequel on parlera beaucoup. Une atmosphère d'intimité et de confiance risque d'y manquer. C'est pour cette raison que la Chambre Suisse du Commerce a cru devoir s'y opposer. Quoiqu'il arrive, ce genre de collaboration ne suffira point aux exigences d'un contact intime des représentants de l'économie nationale avec le Gouvernement. Il faut pour cela des échanges de vues plus intimes, moins cérémonieux. Il ne faut pas seulement que les membres du Conseil Fédéral nous accordent une audience quand nous croyons avoir quelque chose à leur dire — nous n'avons jamais eu à nous plaindre à cet égard — mais il faut aussi qu'il nous appelle, qu'il nous demande notre opinion, de sa propre initiative, dans les problèmes qui l'occupent, et cela avant qu'ils soient préjugés. C'est dans ce sens que nous comprenons la collaboration.

Et vous aussi, mes compatriotes, qui êtes les vedettes de notre économie nationale à l'étranger, il faut que vous nous prêtiez votre précieuse collaboration, à nous, représentants du commerce et de l'industrie et à notre Gouvernement, collaboration doublement nécessaire dans les temps difficiles que nous vivons.

C'est en sollicitant de tout cœur cette collaboration que je termine.